Montreuil, le 17 octobre 2018

Déclaration liminaire de la CGT Fonction publique lors du rendez-vous salarial du 17 octobre 2018

Monsieur le Ministre, Mesdames et Messieurs,

La présente réunion intervient dans un contexte de plus en plus préoccupant pour la Fonction publique et ses personnels.
Ainsi, pour ne prendre que l'actualité la plus récente, notre organisation syndicale tient à rappeler son opposition résolue à la mise en œuvre d'un système de retraite par point qui, outre la liquidation du régime général et de l'ensemble des régimes spéciaux, a pour objectif clé d'organiser une baisse drastique du niveau des pensions et des retraites.

Dans le même temps, les projets de lois de finances et de financement de la sécurité sociale confirment l'entreprise de démolition des politiques publiques mises en œuvre dans les trois versants de la Fonction publique.
Plutôt que de condamner la Fonction publique et ses personnels à une austérité budgétaire toujours plus conséquente, la CGT propose de mobiliser les richesses produites pour assurer un financement pérenne de l'exercice des missions dans l'intérêt général des citoyen.nes. Il s'agit aussi de dégager les moyens budgétaires nécessaires à l'amélioration des conditions de vie au et hors travail et à l'augmentation du pouvoir d'achat de toutes et tous, actifs et retraités, fonctionnaires et agents non titulaires.

Enfin, la CGT réitère ses exigences quant à la prise en compte de ses revendications au sujet du projet de protocole d'accord relatif à l'égalité professionnelle qui présente une dimension salariale. Et nous tenons ici à rappeler que pour la CGT le calendrier que vous proposez est intenable.

Monsieur le ministre,

Concernant le statut de cette réunion

Avant d'en venir aux revendications portées par la CGT, qui pour beaucoup sont portées de manière unitaire, nous réitérons notre demande d'un véritable processus de négociation sur les questions salariales. En la matière, la CGT, comme sur les autres sujets, ne se résoudra pas à la politique du fait accompli et à l'absence de réponses aux aspirations des personnels.

Concernant la valeur du point d'indice

Le gel de la valeur du point d'indice décidé et annoncé au titre des années 2018 et 2019 doit être levé. Dans un contexte caractérisé par une inflation en hausse de 2,3%, l'urgence de procéder à une revalorisation immédiate de la valeur du point se confirme.
La CGT rappelle que le décrochage de la valeur du point d'indice, depuis son gel en 2010, par rapport à l'évolution de l'indice des prix à la consommation, dépasse aujourd'hui les 9%.
Dans le même temps, la CGT relève une distorsion toujours plus conséquente et inacceptable entre le niveau des diplômes, la qualité et l'importance des qualifications acquises et mises en œuvre et le niveau des traitements.

Dans un tel contexte la CGT demande :
- une augmentation de la valeur du point avec un plan de rattrapage des pertes accumulées ;
- une première mesure de revalorisation au moins équivalente à l'inflation constatée et prévue sur 2018 et 2019 ;
- l'indexation de la valeur du point sur l'indice des prix à la consommation ;
- la prorogation du dispositif de la GIPA pour 2019.

Concernant la journée de carence, la CGT réitère sa demande d'abrogation.

Concernant la compensation de la CSG

Ce sujet n'est pas clos pour la CGT. Machine de guerre contre la cotisation sociale et donc le salaire socialisé, la CSG est constitutive d'une mise en cause de la Sécurité sociale et de ses modalités de financement.
Même si nous avons pris acte du décret correctif pour les personnels n'ayant pas de primes, il n'en demeure pas moins que vous n'assurez en rien une compensation pérenne de la hausse de la CSG. La CGT revendique une mesure assise sur l'octroi de points d'indice.

Concernant la prise en charge des frais de missions

Là encore nous prenons acte de vos décisions, au demeurant insuffisantes, de revalorisation des indemnités kilométriques et d'hébergement, encore faut-il que les textes d'application soient publiés ! La CGT réitère sa demande de prise en charge totale par les employeurs publics de l'ensemble des frais. C'est dans ce sens que la négociation demandée par la CGT doit aussi porter sur, notamment, les frais de repas, de stage, de transport.

Concernant les mesures sur le CET annoncées en juin, nous sommes également en attente de la publication des textes.

Concernant les primes ayant un caractère de complément salarial

La CGT rappelle son opposition fondamentale à la rémunération au mérite, attentatoire à la grille indiciaire, génératrice d'inégalités salariales, destructrice des collectifs de travail.
Une fois de plus, la CGT dénonce les orientations gouvernementales d'accroissement de la rémunération au mérite.
La CGT demande :
- l'abrogation du RIFSEEP et de toutes modalités de rémunération au mérite ;
- un plan pluriannuel d'intégration des primes ayant un caractère de complément salarial dans le traitement.

Concernant les retraités

Les fortes mobilisations des retraités depuis la rentrée doivent amener à la satisfaction de leur juste revendication d'augmentation de leur pouvoir d'achat. Pour y parvenir, plusieurs leviers doivent être actionnés, à savoir, l'abrogation de la hausse de la CSG, l'indexation des pensions sur l'évolution du salaire moyen, des dispositions permettant aux pensionnés de bénéficier des réformes statutaires des actifs, une revalorisation du minimum garanti, et bien évidemment une augmentation généralisée du niveau des pensions et des retraites.

Concernant l'égalité salariale femme et homme

Il s'agit pour la CGT de l'une de ses priorités. C'est en actionnant le levier de la valeur du point plutôt que celui des régimes indemnitaires que l'égalité salariale sera gagnée. La CGT attend que ses propositions relatives à l'égalité salariale trouvent les réponses gouvernementales nécessaires.

Union Fédérale des Syndicats de l'Etat CGT 263, Rue de Paris - case 542 - 93514 Montreuil CEDEX
: **01.55.82.77.56 -** Mel : ufse@cgt.fr - site : http://ufsecgt.fr
Fédération Des Services Publics CGT 263, Rue de Paris – case 547 – 93514 Montreuil CEDEX
: **01.55.82.88.20 -** Mel : fdsp@cgt.fr - site : http:// cgtservicespublics.fr
Fédération de la Santé et de l'Action Sociale CGT 263, Rue de Paris – case 538 – 93514 Montreuil CEDEX
: **01.55.82.87.49 -** Mel : santeas@cgt.fr - site : http://sante.cgt.fr